Salon de la Copropriété et de l'Habitat : pourquoi chaque année, tout un écosystème s'y retrouve ?

D'abord parce que c'est un lieu où tous les acteurs d'une copropriété se croisent : copropriétaires et membres de conseils syndicaux venus chercher un avis juridique, fournisseurs présentant leurs nouveaux produits et logiciels métier, éditeurs juridiques, journalistes… et **BJA Avocats**

Ensuite pour les conférences, aux programmes construits avec **Olivia MILAN** et **henry H.Buzycazaux** au fil de l'actualité et des clubs copropriété. Nous y sommes intervenus à quatre reprises.

Enfin pour l'acteur clé : le syndic professionnel, revenu plus nombreux au salon, aux côtés des syndicats professionnels et des associations représentatives.

Ainsi se retrouve ce microcosme passionné par la vie des immeubles… et par les névroses que développent parfois leurs petites communautés humaines, par exemple au sujet de la climatisation.

Un sujet ouvert par **Maxime LAÏK** et **Caroline Ronin Dulon** lors de notre conférence sur nos contentieux inspirants : autorisations, recours et perspectives d'un droit au rafraîchissement.
Puis **Cyril Croix**, sur les désordres de construction : le rôle du syndic, de la découverte à l'action du syndicat.
Et Salimata Dieng , sur le recouvrement des charges face à une succession vacante.

L'après-midi, **Stéphanie DELACHAUX** et **antoine le guen** ont animé une formation **ANGC FORMATION** sur l'actualité jurisprudentielle. Toujours plébiscitée : en copropriété, la pratique d'hier ne résiste pas toujours à l'arrêt d'aujourd'hui.

Le soir, notre traditionnel cocktail, l'occasion de retrouver nos clients et visiteurs dans un cadre convivial.

Le lendemain midi, j'ai animé une table ronde sur la location meublée touristique avec **Xavier Demeuzoy**, **Céline MAHINC** et **Guillaume Varnier**.

Au programme, la chronologie d'un meublé : en amont, la prévention, lorsque le copropriétaire annonce son projet ; puis la réaction du syndic face aux réclamations, l'interdiction prévue par la loi Le Meur, à la lumière de la DCC du 19 mars 2026, faut-il systématiquement l'interdire, et comment l'exercer sans causer de trouble anormal de voisinage (cf. le guide en commentaire) ?

En clôture, avec **Ronan DUIGOU**, directeur contentieux chez **Loiselet & Daigremont** : le recouvrement des charges, que la crise de l'énergie risque de rendre plus aigu encore : anticipation des impayés, procédures, coordination syndic-avocat et l'outil BJAPP.

Un vent international a aussi soufflé avec l'**AISGC – Association Internationale des Syndics et Gestionnaires de Copropriété** : Belgique, France, Portugal, Maroc et Québec réunis pour confronter leurs pratiques.

Merci aux équipes de **BJA Avocats**, à nos clients et partenaires, ainsi qu'à **Olivia MILAN** et à toute l'équipe du Salon.

À l'année prochaine !